

Deuxième Commission: des délégations préviennent que les Palestiniens ne peuvent aspirer au développement durable s'ils ne peuvent exercer leur souveraineté sur leurs ressources

Soixante-dixième session,
18e & 19e séances – matin & après-midi

- **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

COUVERTURE DES RÉUNIONS

La Commission entame également son débat consacré aux politiques macroéconomiques

Alors que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le mois dernier, entend ne laisser personne de côté, des délégations de la Commission économique et financière (Deuxième Commission) ont averti, aujourd'hui, que le développement durable ne pourra être réalisé par les Palestiniens si ces derniers ne peuvent pleinement exercer tous leurs droits fondamentaux et leur pleine souveraineté sur leurs propres ressources.

La Commission a débattu, pendant une grande partie de la journée, de son point à l'ordre du jour relatif à la « souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles ».

De nombreuses délégations, dont celles de la Jordanie ou de l'Égypte, ont ainsi expliqué que l'exploitation illégale des ressources naturelles des territoires occupés, en Palestine et dans le Golan syrien occupé, par Israël, ne faisait que contribuer à la pauvreté et au désespoir. Le délégué d'Oman, qui s'exprimait au nom du Groupe des États arabes, a même affirmé que la pauvreté dans laquelle vivent les Palestiniens était étroitement liée aux mesures illégales prises par Israël à leur encontre. Il a dénoncé les velléités d'Israël de « judaïser » la ville sainte de Jérusalem, en appelant en outre la communauté internationale à faire respecter l'application des résolutions pertinentes de l'ONU sur la question.

Des intervenants ont également dénoncé la poursuite de la construction du mur de séparation, en violation du droit international, tandis que d'autres ont regretté le blocus imposé dans la bande de Gaza. Certains l'ont même qualifié de « prison à ciel ouvert », en estimant que cet acte s'apparentait à une « punition collective » pour les quelque 1,8 million de personnes qui y vivent.

L'observateur de l'État de Palestine a déclaré qu'en vertu des lois sur la gestion des ressources en eau, promulguées par Israël, les colons ont un accès illimité à ces ressources qu'ils utilisent pour irriguer leurs terres agricoles et leurs fermes, tandis que les Palestiniens ne peuvent le faire que de manière très restrictive. L'une des conséquences de cette politique, a-t-il soutenu, est que les exportations de produits agricoles de colons israéliens se chiffrent à près de 285 millions de dollars par an, alors que celles des Palestiniens stagnent à 19 millions de dollars pour la même période.

Ces observations ont fait dire au représentant de la République islamique d'Iran que « la poursuite de la campagne israélienne illégale de peuplement, engagée depuis 48 ans, demeure l'obstacle principal au développement durable de la Palestine et à sa mise en œuvre du Programme de développement à l'horizon 2030 ». Le Koweït a annoncé une contribution de 200 millions de dollars pour les trois prochaines années à la reconstruction dans la bande de Gaza. À l'instar d'autres délégations, il a appelé à nouveau à la création d'un État palestinien.

Le représentant d'Israël a regretté, quant à lui, que les Nations Unies soient « le théâtre de l'absurde » en présentant un [rapport](#) qui, a-t-il affirmé, est basé sur des données erronées. Il s'est également plaint de la manière partielle avec laquelle la Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Mme Rima Khalaf, faisait son travail. C'est le Hamas qui avait commencé le conflit de 2014, a-t-il tenu à préciser, en notant que le rapport présenté ce matin en faisait abstraction.

Face aux nombreuses accusations de blocus dans la bande de Gaza, il a fait remarquer que des déplacements à caractère médical étaient cependant autorisés à Gaza. « Les pays arabes aiment parler, mais quand il faut agir, les choses sont différentes », a-t-il dit, en constatant qu'à la Conférence du Caire pour la reconstruction de Gaza, ces mêmes pays avaient promis moins de 200 millions de dollars.

Dans l'après-midi, la Commission a entamé les débats sur les points de son ordre du jour consacré aux questions de politique macroéconomique et au suivi et la mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement. Le représentant de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine (G-77), a ainsi souhaité que la restructuration de la dette des pays tiers tienne dûment compte de leurs possibilités de paiement, afin de ne pas compromettre leurs perspectives de développement. Le

délégué a également plaidé pour la réforme de la gouvernance des institutions financières internationales, afin d'améliorer la représentation des pays en développement.

La Deuxième Commission se réunira à nouveau demain, mardi 27 octobre 2015, dans l'après-midi, afin de poursuivre les discussions sur les points de son ordre du jour abordé en fin d'après-midi.

Note du Secrétaire général sur les Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé ([A/70/82-E/2015/13](#))

Dans cette note, le Secrétaire général indique qu'Israël continue de recourir à des pratiques et de prendre des mesures qui contreviennent au droit international humanitaire et au droit international relatif aux droits de l'homme. Ainsi, le nombre de victimes palestiniennes enregistré en 2014 est le plus élevé depuis 1967, et l'ampleur des destructions est sans précédent, en raison notamment du conflit de Gaza en juillet et août 2014.

Parmi les mesures et pratiques discriminatoires d'Israël dans le Territoire palestinien occupé et le Golan syrien occupé, on peut citer le recours excessif à la force, l'implantation de nouvelles colonies de peuplement, la destruction de biens et l'exploitation des ressources naturelles. En outre, ajoute le rapport, les membres des services de sécurité, le personnel militaire et les colons israéliens jouissent de l'impunité. Non seulement l'effet cumulatif de ces mesures et pratiques porte atteinte aux droits de la population, mais il exacerbe également ses difficultés sociales et économiques.

Le Secrétaire général souligne par ailleurs qu'un certain nombre de mesures et pratiques israéliennes continuent de porter atteinte au droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Il cite, à cet égard, le transfert de citoyens israéliens dans le Territoire palestinien occupé, la révocation du droit de résidence des Palestiniens à Jérusalem-Est, le blocus de Gaza par Israël, le régime de bouclage en Cisjordanie, y compris la poursuite de la construction du mur, les restrictions d'accès à Gaza, la démolition ou la confiscation de structures palestiniennes, y compris de logements, et l'éviction de leurs habitants, le contrôle du registre de la population, et l'exploitation des ressources naturelles palestiniennes.

Dans la note, le Secrétaire général estime qu'Israël doit mettre fin à son occupation et respecter le droit international et la légitimité internationale, faute de quoi la paix sera un objectif inaccessible. Le manquement de la communauté internationale à son devoir d'accélérer ce processus ne fera qu'accroître les souffrances, prévient-il.

L'observateur de l'État de Palestine, M. ABDULLAH ABU SHAWESH, a indiqué que l'eau est la ressource naturelle la plus importante du Moyen-Orient, et c'est pourquoi, Israël, conscient de cette réalité, a décidé de promulguer cinq lois qui régissent la gestion de l'eau des territoires palestiniens occupés. Il a expliqué qu'en vertu de ces lois israéliennes, les colons ont un accès illimité aux ressources en eau qu'ils utilisent pour leurs fermes, tandis que les Palestiniens se voient appliquer un rationnement strict. L'une des conséquences de cette politique, a-t-il soutenu, est que les exportations de produits agricoles de colons israéliens s'élèvent à près de 285 millions de dollars par an, alors que celles des Palestiniens stagnent à 19 millions de dollars.

L'observateur a ensuite fait remarquer que de nombreux rapports ont longuement documenté les activités illégales menées par Israël à l'encontre des Palestiniens, en demandant à la communauté internationale d'y mettre fin. Dans cette optique, il a souhaité que la communauté internationale s'engage à boycotter les produits israéliens provenant des colonies de peuplement. De même, il a invité les États Membres à ne plus accréditer les diplomates israéliens qui seraient établis dans les colonies de peuplement implantées dans les territoires occupés.

S'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, Mme PINKIE MOLEKO (Afrique du Sud) a dénoncé les politiques et pratiques discriminatoires d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, telles que l'usage excessif de la force, l'expansion des colonies de peuplement, la destruction des propriétés et l'exploitation des ressources naturelles, dont l'« impact cumulé » non seulement constitue une violation des droits de la population, mais aggrave également ses conditions de vie. En outre, a-t-elle accusé, Israël continue d'exercer un contrôle complet sur les ressources aquifères de la Cisjordanie, n'hésitant pas à recourir à la planification et au zonage de façon discriminatoire. De plus, a estimé la représentante, les restrictions imposées à la mobilité des résidents cisjordaniens les empêchent d'exploiter eux-mêmes environ 50% des terres arables, ce qui renforce la précarité de leur situation. En outre, le carburant est disponible en quantité insuffisante, les coupures d'électricité fréquentes compliquant la délivrance de services vitaux, a encore déploré la déléguée. « Compte tenu de la détérioration de la situation économique, l'insécurité alimentaire en Palestine demeure aiguë, avec un tiers des ménages, soit environ 1,6 million de personnes touchées, et 16% des ménages considérés comme vulnérables », a ajouté la représentante. Le Groupe des 77 et de la Chine estime donc que le peuple palestinien ne sera pas en mesure de pleinement réaliser son développement durable tant qu'il ne pourra pas exercer sa souveraineté sur ses ressources naturelles.

M. MOHAMED AHMED SALIM AL-SHANFARI (Oman), s'exprimant au nom du Groupe des États arabes, a rappelé que la pauvreté dans laquelle vivent les Palestiniens était étroitement liée aux mesures illégales prises par Israël à leur encontre. Il a déploré un certain nombre de pratiques israéliennes, notamment les confiscations de territoires palestiniens et l'exploitation de leurs ressources naturelles. Il a aussi indiqué que le mur de séparation, qu'Israël continue de

construire, en violation flagrante des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (CIJ), s'étend désormais sur une superficie de 700 kilomètres carrés. Le représentant a en outre déploré la volonté israélienne de « judaïser » la ville sainte de Jérusalem. Il a aussi dénoncé les actions engagées par la puissance occupante dans le Golan syrien depuis 1981. Il a, dans ce contexte, appelé la communauté internationale à faire respecter l'application des résolutions pertinentes de l'ONU sur la question, afin de « rendre justice aussi bien au peuple palestinien qu'à celui du Golan syrien occupé ».

M. MOUNZER MOUNZER (République arabe syrienne) a déploré qu'Israël n'ait pas exécuté les centaines de résolutions des Nations Unies qui exigent la fin immédiate de l'occupation et le respect des droits inaliénables du peuple palestinien sous occupation, notamment le droit à l'exploitation de ses ressources naturelles. Israël, « Puissance occupante », appuie en outre le terrorisme de Daech et du Front el-Nosra, a-t-il aussi regretté en se plaignant de l'utilisation du Golan syrien par des groupes terroristes. Le représentant syrien a également dénoncé un « chantage » exercé par Israël contre les citoyens syriens dans le Golan, en expliquant que ceux-ci ne pouvaient utiliser leurs produits agricoles pendant la récolte des pommes. Il a en outre regretté qu'Israël prive les Syriens d'entrer dans les universités syriennes. Israël renforce sa présence dans les territoires occupés en implantant de nouvelles colonies de peuplement et essaye d'obtenir du pétrole et d'utiliser l'énergie éolienne dans le Golan syrien, a-t-il aussi dénoncé. Le délégué a soutenu en outre qu'Israël élargissait sa base agricole au détriment des citoyens Syriens. Le pillage israélien des ressources dans le Golan syrien continue, a-t-il insisté, en affirmant que les colons extrémistes continuent de priver les habitants du Golan de l'eau nécessaire à l'irrigation.

Mme PATRICIA BAJANA (Nicaragua) a déploré les conditions inhumaines dans lesquelles vit le peuple palestinien qui se voit privé de soins de santé, d'éducation et de sa dignité. Faisant remarquer qu'en raison de l'« économie d'occupation » en vigueur en Palestine, la population de la bande de Gaza, en particulier, ne peut pas s'investir pleinement dans le développement économique et social car, a-t-elle expliqué, leur première préoccupation est leur survie. Parler de développement durable et de croissance économique n'a pas de sens quand on vit sous occupation militaire, a-t-elle souligné, en rappelant que le peuple palestinien n'a pas de contrôle sur ses terres, ses ressources en eau et ses autres ressources naturelles. La représentante a souligné que l'insécurité alimentaire en Palestine s'aggravait et que 80% de la population dépendaient de l'aide alimentaire. En outre, a-t-elle indiqué, l'eau disponible dans la bande de Gaza n'est pas potable à 90%. Enfin, elle a appelé à respecter les résolutions qui réaffirment le droit du peuple palestinien à l'exercice de l'autodétermination et plaidé pour que l'on respecte son droit au développement.

Après avoir pris acte des conclusions du rapport préparé par la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale au sujet des répercussions de l'occupation

israélienne sur les conditions de vie des Palestiniens, M. RAJA REZA RAJA ZAIB SHAH (Malaisie) a estimé que la souveraineté permanente des Palestiniens sur leurs ressources naturelles était la seule solution à cette crise. Elle a ainsi salué la décision des Palestiniens d'adhérer à un certain nombre d'instruments internationaux plus tôt cette année, en vue de faire de leur pays un membre responsable de la communauté internationale. Le représentant a par ailleurs exhorté le système des Nations Unies à renforcer ses programmes d'assistance pour atténuer les souffrances auxquelles font face les Palestiniens et la population du Golan syrien occupé, en mobilisant les ressources adéquates et en lançant des activités opérationnelles efficaces. La Malaisie a également appelé la communauté internationale à veiller à ce que les institutions pertinentes de l'ONU, comme l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), reçoivent le financement nécessaire à l'accomplissement de leur mandat.

M. HASSAN JAMIL (Iraq) a déploré qu'Israël ait confisqué les territoires arables des cultivateurs palestiniens, ce qui s'ajoute à la situation déplorable du peuple palestinien qui manque d'accès à l'eau et à l'assainissement. Le représentant a noté également le nombre préoccupant de chômeurs dans la population palestinienne. Il a réaffirmé le droit du peuple palestinien à intégrer l'économie internationale et à exercer pleinement sa souveraineté sur ses ressources naturelles. Le représentant iraquien a condamné les tentatives d'Israël visant à changer le caractère démographique des territoires palestiniens et de les judaïser. Enfin, il a demandé l'application de la Feuille de route de l'Initiative de paix arabe afin de parvenir à une solution à la question palestinienne et à une paix durable.

M. ALESSANDRO PINTO DAMIANI (Venezuela) a déploré les obstacles qu'Israël impose à l'État de Palestine qui sapent les efforts lui permettant d'assurer un développement normal à son peuple et entraînent un déclin sur le plan économique. Il a demandé que le peuple palestinien puisse exercer son droit souverain sur ses ressources naturelles, en rappelant que l'exploitation illégale par Israël ne faisait que contribuer à la pauvreté et au désespoir. Il a rappelé que ce droit était reconnu dans les nouveaux documents adoptés par l'ONU pour guider le développement, comme le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action sur le financement du développement d'Addis-Abeba. Rappelant les discussions au sein de la Deuxième Commission sur les mécanismes de financement du développement, le représentant du Venezuela a mis l'accent sur l'utilisation des ressources naturelles comme moyen de satisfaire les besoins des peuples en développement. Il a mentionné, à cet égard, la jurisprudence des Nations Unies sur ce droit souverain en énumérant six résolutions datant des années 1950, 60 et 70. Il a enfin lancé un appel à l'Assemblée générale pour qu'elle déploie les efforts nécessaires en vue de faire cesser l'exploitation illégale des ressources naturelles appartenant aux terres palestiniennes.

M. GHANIM AL-HUDAIFI AL-KUWARI (Qatar) a souligné l'importance de protéger le secteur de l'éducation en Palestine et d'empêcher, en particulier, les attaques ciblant les écoles. Il a aussi estimé qu'aucun développement palestinien n'est possible dans le contexte actuel d'exploitation de leurs ressources par la puissance occupante. Il a aussi déclaré que la construction du mur de séparation, malgré l'avis consultatif de la CIJ, constituait une violation flagrante du droit international. Il a aussi déploré les violations qui se poursuivent dans le Golan syrien occupé, en faisant valoir que les colons israéliens étaient privilégiés au détriment de la population locale. Le représentant a demandé à Israël de respecter le droit international afin de donner une chance à une solution pacifique du conflit israélo-palestinien.

M. MOHAMED OMAR GAD (Égypte) a déploré le fait que les actions israéliennes dans les territoires occupés soient contraires au droit international. Il a ainsi estimé que le blocage de la bande de Gaza constitue une punition collective pour les populations qui y vivent. Il a aussi dénoncé le « système d'apartheid » en vigueur dans les territoires occupés, selon lequel les colons israéliens bénéficient de plus d'avantages que la population palestinienne. Il a aussi indiqué que la poursuite de la construction du mur de séparation constituait une violation grave du droit international. Au moment où la communauté internationale célèbre l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans les territoires occupés palestiniens et du Golan syrien arabe par contre, a-t-il regretté, l'heure n'est pas aux réjouissances du fait de la privation de leur droit au développement durable.

M. AHMED SAREER (Maldives) a souligné qu'il était légitime que la Deuxième Commission traite d'une question politique comme la question palestinienne. « Sans souveraineté sur sa terre, sur ses ressources naturelles, est-il possible pour la Palestine d'élaborer des politiques qui en assurent une utilisation profitable et durable? » a-t-il demandé. Les Maldives condamnent fermement la politique de colonisation menée par Israël, ainsi que son irrespect pour la vie et la dignité des Palestiniens, a-t-il dit. Le représentant a ensuite déploré la dégradation de l'environnement à la suite de l'offensive menée par Israël à Gaza en 2014 et le quasi-contrôle d'Israël sur les ressources hydrauliques en Cisjordanie. « Cela a conduit à des situations où certaines communautés vivent avec le cinquième des quantités d'eau recommandées par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) », a-t-il regretté. Jugeant que cette question des ressources en eau n'était que l'un des aspects de l'exploitation par Israël des ressources naturelles dans les territoires occupés palestiniens et dans le Golan syrien occupé, le délégué a enjoint ce pays à cesser ces activités illégales et à renoncer à « ses provocations constantes ».

Mme AMANDA STEWART (Costa Rica) a souligné la complexité de la situation politique et des conditions de sécurité dans les territoires palestiniens occupés. Elle a ainsi réitéré l'appel de sa délégation en faveur de la reprise d'un dialogue entre les parties qui doivent, a-t-elle précisé, travailler de manière transparente. Elle a invité la Deuxième Commission à réfléchir aux moyens d'aider la Palestine à mettre en oeuvre le Programme de développement durable à l'horizon

2030. Il faudrait, a-t-elle précisé, que l'on œuvre en vue de garantir un accès aux services de santé fondamentaux à la population palestinienne, ainsi qu'une éducation de qualité. La représentante a aussi plaidé en faveur de l'autonomisation des femmes, de l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux sources d'énergie durable. Elle a en outre demandé d'œuvrer en faveur d'une croissance économique durable, avec l'objectif ultime d'instaurer une culture de paix, avant d'appeler à respecter les droits de l'homme, en particulier le droit au développement.

M. TOFIGH SEDIGH MOSTAHKAM (République islamique d'Iran) s'est déclaré alarmé par les difficultés auxquelles sont confrontés les Palestiniens pour réaliser leur développement durable, notamment à Gaza, où l'offensive israélienne de l'été 2014, a-t-il rappelé, avait exacerbé des conditions de vie déjà très précaires. En outre, compte tenu de la détérioration de la situation économique, l'insécurité alimentaire parmi les Palestiniens est restée à des niveaux élevés, un tiers des ménages étant touchés, a déploré le représentant à l'instar d'autres délégations. Pour sa délégation, les pratiques israéliennes illégales comme l'expansion des colonies de peuplement, la construction du mur de séparation, les évictions forcées, les démolitions de logement et la « révocation » des droits de résidence des Palestiniens sont parmi les facteurs aggravants des conditions de vie de cette population. « Ma délégation est convaincue que la poursuite de la campagne israélienne illégale de peuplement, qui est au cœur de l'occupation étrangère depuis 48 ans, demeure l'obstacle principal au développement durable de la Palestine et à sa mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 », a affirmé le représentant.

Mme ABRAR JERAK (Koweït) a demandé comment le peuple palestinien, qui ne peut exercer ses droits inaliénables, pouvait réaliser un développement durable et connaître la stabilité et la prospérité. Israël lui confisque ses terres et exploite illégalement ses ressources naturelles, en particulier les ressources en eau, a-t-elle dénoncé. La représentante du Koweït a appelé la communauté internationale à demander à Israël de mettre fin à cette exploitation illégale des ressources appartenant au peuple palestinien. Elle a aussi déploré l'offensive israélienne de l'été dernier à Gaza, qui avait fait de nombreuses victimes et conduit à la destruction d'importantes infrastructures. Le Koweït, a-t-elle annoncé, va contribuer à hauteur de 200 millions de dollars pour les trois prochaines années à la reconstruction dans la bande de Gaza. La communauté internationale, a-t-elle ensuite demandé, doit poursuivre ses efforts pour permettre à la population du Golan arabe syrien occupé et à la population palestinienne de pouvoir exercer leur souveraineté sur leurs ressources. Elle a aussi plaidé pour la création d'un État palestinien.

M. FREDERICK SHAVA (Zimbabwe) a estimé que la situation en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés illustre de manière flagrante les conséquences préjudiciables de l'occupation coloniale et étrangère. Il a regretté que la liste des violations commises par Israël contre les Palestiniens continue de s'étendre. Le délégué du Zimbabwe s'est dit profondément

préoccupé par les graves répercussions économiques et sociales de ces violations sur les conditions de vie des Palestiniens. L'aide des pays donateurs et des organisations humanitaires n'assure qu'un soulagement temporaire au peuple palestinien, a-t-il prévenu en plaidant en faveur d'une solution à long terme. Celle-ci, a-t-il cependant précisé, ne peut se réaliser qu'avec la fin de l'occupation. Le représentant a ensuite rappelé les principes du droit international qui établissent clairement le caractère inséparable de la souveraineté sur les ressources naturelles et le droit à l'autodétermination. Pour sa délégation, la Palestine est capable d'avoir une économie viable et d'assurer sa stabilité financière. Il a insisté pour que la Palestine puisse exploiter ses ressources pétrolières et maritimes. Ceci implique, a-t-il dit, de mettre fin au blocus dans la bande de Gaza. M. Shava a également demandé que les sites religieux, culturels, historiques et archéologiques des territoires palestiniens occupés soient protégés.

M. OMAR A. A. ANNAKOU (Libye) a déploré le fait que le mur de séparation était une violation flagrante du droit à la libre circulation des Palestiniens. Il a aussi regretté le blocus imposé dans la bande de Gaza qu'il a qualifié de « prison à ciel ouvert ». Il a rappelé que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre dernier, avait pour ambition de ne laisser personne de côté. Il a donc demandé comment il est possible de garantir le développement durable pour les Palestiniens dans le contexte actuel où des écoles palestiniennes sont détruites et où le peuple palestinien continue d'être victime de discriminations et de ses droits fondamentaux. De quel développement durable parlons-nous quand les infrastructures palestiniennes, déjà faibles, sont détruites?, s'est également interrogé le représentant libyen. Il a aussi déploré le fait que la population locale soit chassée du Golan syrien arabe occupé.

Mme NOUR MAMDOUH KASEB ALJAZI (Jordan) a déploré qu'en raison des actions illégales israéliennes, l'économie palestinienne continue de reculer. Elle a rappelé que le développement durable ne pouvait être réalisé par les Palestiniens que lorsqu'ils pourront pleinement exercer tous leurs droits et leur pleine souveraineté sur toutes leurs ressources. La déléguée de la Jordanie a ainsi appelé la communauté internationale à assumer ses responsabilités, notamment en accompagnant le peuple palestinien sur la voie de l'indépendance, et en apportant une contribution financière conséquente au développement de la Palestine.

M. MUHAMMAD ANSHOR (Indonésie) a lui aussi affirmé que les droits et la dignité des Palestiniens avaient été pendant longtemps bafoués par la puissance occupante. Pour sa délégation, le problème du développement économique du Territoire palestinien occupé est essentiellement de nature politique, « et non technique ». Or, les faits montrent qu'une solution politique est une condition sine qua non du développement durable de ce territoire. Pour sa part, l'Indonésie s'efforce de contribuer de manière constructive au développement palestinien, comme en témoigne l'organisation de la seconde Conférence sur la coopération entre les pays d'Asie de l'Est pour le développement de la Palestine, qui s'était tenue à Jakarta, le 1er mars

2014. Dans ce cadre, des engagements ont été pris en faveur du renforcement des capacités et de la dynamisation des secteurs économiques en Palestine, a précisé M. Anshor. En outre, l'Indonésie a initié des programmes à travers le Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique, mécanisme dont le dixième anniversaire a été marqué par l'adoption d'une déclaration de soutien à l'indépendance de l'État de la Palestine, a fait valoir le délégué.

M. KHALID M. OSMAN SID AHMED MOHAMMED ALI (Soudan) a dénoncé les pratiques illégales d'Israël qui vont à l'encontre du droit international humanitaire et des droits de l'homme, causant un nombre record de victimes palestiniennes en 2014, à la suite des attaques menées par les forces de défense israéliennes à Gaza. Il a dénoncé, en particulier, les destructions de biens et de logements, ainsi que les restrictions imposées aux déplacements des Palestiniens dans les territoires occupés. Le représentant a également dénoncé le blocus imposé dans la bande de Gaza, qu'il a qualifié de « prison à ciel ouvert » où 1,8 million de personnes sont privées de libre circulation, ne pouvaient ainsi ni travailler, ni s'approvisionner. En outre, 1,1 million de femmes n'ont pas accès au marché du travail, a-t-il ajouté. En ce qui concerne le Golan syrien occupé, il a dénoncé les activités illégales relatives à l'implantation de colonies de peuplement et le fait que les colons israéliens aient un meilleur accès à l'eau et aux terres agricoles par rapport au peuple de la région. Il a appelé Israël à respecter le droit international avant de demander à la communauté internationale de garantir la libération des territoires palestiniens occupés.

M. KHALID SAEED MOHAMED AL SHUAIBI (Oman), s'exprimant en sa capacité nationale, a estimé que les restrictions dont sont victimes les populations palestiniennes et du Golan syrien arabe occupé les empêchent de continuer à travailler et de contribuer à la réalisation d'un développement durable. Le représentant a dénoncé l'exploitation illégale par Israël des ressources naturelles palestiniennes, notamment les ressources en eau. La communauté internationale doit faire pression sur Israël afin qu'il mette fin à ces pratiques qui entravent le développement dans les territoires palestiniens occupés et le Golan syrien arabe occupé.

M. NIZAR AMER (Israël) a regretté que les Nations Unies soient « le théâtre de l'absurde » avec un rapport, a-t-il affirmé, qui est basé sur des données erronées. Il s'est également plaint de la présentation faite par la Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), en arguant que ses remarques allaient au-delà de la partialité attendue d'un haut fonctionnaire de l'ONU. Il a rappelé que c'est le Hamas qui avait commencé le conflit de 2014, ce dont le rapport présenté ce matin fait abstraction. Le rapport, a-t-il fait remarquer, ne mentionne pas non plus les millions de familles israéliennes qui ont dû passer leur été dans des refuges, ni les milliers d'enfants qui suivent une thérapie à cause des missiles lancés contre leurs maisons depuis 10 ans. Il a ensuite parlé du Mécanisme pour la reconstruction de Gaza pour lequel Israël a pris de nombreuses mesures concrètes. Ainsi, depuis le conflit de 2014, 347 projets israéliens ont déjà été autorisés par ce Mécanisme et

beaucoup sont en cours de réalisation, a-t-il dit avant de parler aussi des déplacements autorisés pour recevoir des soins médicaux. En outre, 800 camions par jour circulent entre la bande de Gaza et d'autres régions, a-t-il assuré.

Le représentant d'Israël a ensuite réagi aux déclarations de plusieurs de ses homologues. En ce qui concerne le représentant de la Syrie, il l'a accusé d'avoir tenté de détourner l'attention sur les crimes commis quotidiennement contre le peuple syrien, avant de lui demander d'expliquer comment le bombardement des hôpitaux contribuait au développement du pays. Au représentant du Qatar, il a répondu que son pays parrainait les groupes terroristes les plus dangereux au Moyen-Orient et qu'il pratiquait l'esclavage de travailleurs étrangers. S'adressant ensuite à la délégation iranienne, il a accusé l'Iran d'assujettir sa population, d'exécuter des centaines de millions d'opposants politiques et d'homosexuels, et de soutenir le terrorisme. Les pays arabes aiment parler, mais quand il faut agir les choses sont différentes, a-t-il noté. Le représentant israélien a ainsi relevé que moins de 200 millions de dollars avaient été promis à la Conférence du Caire pour Gaza. Pourquoi les Palestiniens ne retournent-ils pas à la table des négociations, a-t-il demandé avant de conclure, en émettant cependant l'espoir qu'Israël pourra créer avec eux un meilleur avenir pour les deux peuples.

Mme AL ATEIBI (Émirats arabes unis) a déploré les pratiques illégales israéliennes qui font obstacle, a-t-il dit, à l'exercice des droits fondamentaux des Palestiniens. Elle a dénoncé, en particulier, l'implantation de colonies de peuplement par Israël dans les territoires palestiniens occupés, en violation flagrante des résolutions pertinentes de l'ONU. La représentante a déploré le fait que le blocus imposé dans la bande de Gaza contribuait à accentuer la pauvreté. Elle a aussi dénoncé les restrictions imposées à la libre circulation des camions de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), les empêchant ainsi d'acheminer l'aide humanitaire à la population civile palestinienne. La représentante a demandé à ce qu'il soit mis fin à l'occupation afin que la Palestine puisse établir un État souverain. Elle a également demandé le retrait d'Israël du Golan syrien arabe occupé. La représentante a, par ailleurs, déclaré que son pays contribuait, chaque année, à hauteur de 1,8 million de dollars au financement de l'UNRWA. La communauté internationale doit, pour sa part, assister les populations vivant sous le joug de l'occupation étrangère, notamment dans les territoires palestiniens occupés et dans le Golan syrien arabe occupé.

M. WILFRIED EMVULA (Namibie) a estimé que le droit fondamental des Palestiniens à la vie était constamment violé par Israël. Sa délégation, a-t-il dit, condamne fermement les activités et politiques illégales israéliennes visant l'implantation de colonies de peuplement. La situation économique dans les territoires occupés s'est aggravée, à cause de la division entre la bande de Gaza et la Cisjordanie, la stagnation de la situation économique, des perpétuelles crises fiscales, a-t-il regretté, en faisant remarquer que tous ces facteurs contribuaient à l'augmentation du taux de chômage et à l'insécurité alimentaire. C'est pourquoi, il a appelé la communauté

internationale à faire respecter par Israël ses obligations en vertu du droit international. Il a notamment demandé à ce pays d'éliminer les obstacles aux projets environnementaux de la Palestine, notamment les projets de désalinisation et de traitement des eaux usagées à Gaza. Les souffrances du peuple palestinien ne pourront prendre fin qu'avec la fin de l'occupation et la reconnaissance de l'État de Palestine, a assuré le délégué de la Namibie. Sa délégation, a-t-il réaffirmé, est en faveur de la solution à deux États.

M. ELIPHAS CHINYONGA (Zambie) a estimé qu'en vertu de la résolution 242 (1967), le peuple palestinien devait exercer son droit inaliénable à l'autodétermination. Il s'est dit convaincu qu'une paix durable au Moyen-Orient devait passer par la solution à deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Le délégué de la Zambie a émis le vœu que les réfugiés palestiniens qui vivent dans les pays de la région, dont certains depuis 70 ans, pourraient retourner sur leurs terres. Il a ensuite regretté que la violence de ces dernières semaines ait causé des dizaines de pertes en vies humaines, en invitant les deux parties à reprendre les négociations afin de mettre fin à l'impasse dans le processus de paix.

M. ABDULLAH MOHAMMED A. ALGHUNIM (Arabie saoudite) a noté que le rapport soumis à la Deuxième Commission rappelle les violations graves commises par Israël qui entravent le développement de la Palestine. Le blocus imposé sur la bande de Gaza entraîne ainsi une augmentation des taux de chômage et de pauvreté, a-t-il dit. Le peuple palestinien doit pouvoir exercer son droit à l'autodétermination dans les territoires occupés et avoir accès aux lieux saints comme l'esplanade des Mosquées, a-t-il insisté. L'Initiative de paix arabe est la voie à suivre, a réaffirmé le représentant qui a également demandé qu'Israël renonce à polluer l'environnement et à exploiter les terres palestiniennes. La communauté internationale, a-t-il demandé, doit appuyer la Palestine pour qu'elle puisse exploiter ses ressources naturelles.

Droits de réponse

Le représentant du Qatar a déclaré infondées les accusations formulées par le représentant d'Israël à l'égard de son pays. Il a estimé que le délégué d'Israël avait essayé de détourner l'attention en dénonçant d'autres pays. Il a réitéré sa condamnation du terrorisme quels qu'en soient les auteurs.

Le représentant de la République islamique d'Iran a rejeté la faute sur le « régime sioniste » qui, a-t-il dit, continue d'attaquer le Gouvernement iranien pour détourner l'attention de la communauté internationale des atrocités perpétrées contre le peuple palestinien. Il a dénoncé les pratiques illégales commises de manière continue par Israël. L'Iran, a-t-il affirmé, a toujours été un membre responsable de la communauté internationale, contrairement à Israël qui pratique une politique d'apartheid.

Le représentant de la République arabe syrienne a qualifié d'hypocrisie la déclaration faite par le délégué d'Israël. Il a regretté, entre autres, les démolitions de maisons dans le Golan syrien occupé. Israël est une Puissance occupante à qui on demande de mettre un terme à l'occupation du Golan, a-t-il déclaré avant de lui rappeler que les habitants de cette région doivent exercer leur pleine souveraineté sur les ressources naturelles appartenant à leurs territoires. Il a aussi affirmé que, comme l'a montré la télévision israélienne, des terroristes de Daech et du Front el-Nosra avaient été accueillis et soignés dans des hôpitaux israéliens. « La délégation israélienne a osé nier les faits en dépit de cette preuve », a-t-il regretté avant de rappeler que l'ONU avait été créée pour faire régner la justice et la paix entre les peuples.

Le représentant d'Israël, s'exprimant en arabe, a répondu à son homologue syrien qui prétend qu'il y a une conspiration internationale contre son pays, en lui rappelant qu'Israël soignait les malades ou blessés accueillis dans ses hôpitaux. S'adressant au délégué du Qatar, il a rappelé que 1 200 personnes avaient péri au cours de la construction des installations des jeux olympiques prévus dans ce pays à cause de nombreuses violations de droits de l'homme. Se tournant ensuite vers le représentant iranien, il a fait remarquer à ce dernier qu'il s'était contenté d'accuser Israël sans pour autant répondre à ses questions. Le représentant israélien a tenu à préciser que son pays respectait le statu quo à Al-Aqsa et prenait les mesures nécessaires pour tenter de calmer la situation.

L'observateur de l'État de Palestine s'est élevé contre les propos du représentant israélien « qui prétend que nous sommes tous des menteurs, y compris à l'ONU ». Il a réfuté les arguments concernant les attaques au couteau en accusant le délégué d'Israël de répandre des informations mensongères. « En proférant des mensonges, il a oublié que les programmes de son pays avaient été révisés grâce à des financements américains », a-t-il soutenu. L'observateur de l'État de Palestine a indiqué que les programmes palestiniens ne montraient aucune photo qui incite à la terreur, avant de préciser que les Juifs font partie du tissu social arabe. Nous sommes fiers des familles juives palestiniennes, a-t-il dit. « Je rappelle à ce délégué qui s'appuie sur des mensonges que nous n'incitons pas à la violence contre les Juifs », a-t-il assuré.

/...

À l'intention des organes d'information • Document non officiel.